Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Fevrier 1891 No. 17.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

FLEUR SÈCHÉE

O tempi passati!

L'astre aux rayons de feu dardait dans ma chambrette
Ses dernières lueurs; vivement éclairé,
Chaque objet dérobait à sa riche palette
Un reflet empourpré.

Mes livres s'entassaient en équilibre instable,
Et mon cours de chimie ouvert aux sels d'étain,
D'un fouillis de papiers émergeaient sur la table
Où j'appuyais la main.

Sous mon regard distrait une ronde magique
Tournoyait follement sur mon cahier noirci,
Et les mots avaient pris un aspect fantastique
En un coin rétréci.

Mon esprit vagabond, bercé par un doux rêve,
Voguait dans le passé.... tout à coup à mes yeux
Une fleur évoqua d'une blonde enfant d'Eve
Les contours gracieux....

Au revers de ma veste, un soir, ta main mignonne
La mit, et, le matin, dans un vase coquet
Plein d'une eau de crystal, ta modeste anémone
De nouveau fleurissait.

Mais hélas! son éclat devait être éphémère!
Huit jours étaient passés quand se fana la fleur,
Et notre amour alors n'était qu'une chimère
Où s'était plu mon cœur!

Ton ardeur est bien morte et la mienne agonise...
Allons, n'en parlons plus et gardons l'amitié,
Sans craindre que jamais sous ce nom se déguise
Un amour estropié....

J'ai conservé la fleur qui parlait à mon âme
Du temps où tes baisers la faisaient tressaillir,
Mais de ce jour d'ivresse, il ne me reste, ô femme!
Qu'un lointain souvenir!....

ARMAND DETHIER.

Liège (Belgique).

YVAN

I

Connaissez-vous le bourg de Batz?

Non, peut-être; c'est cependant un charmant village d'origine bretonne, situé sur le littoral atlantique, près du platon de Guérande.

Pays coquet, plein d'un je ne sais quoi de poétique qui sent sa féodalité de bien près. Ainsi, les anciens costumes ont subsisté, la langue même diffère de celle des hameaux voisins; c'est presque un petit peuple à part, dont les paludiers de Batz se montrent fiers.

Il est même rare de voir les jeunes hommes du bourg se marier avec les filles des villages voisins; c'est une même famille, pleine de force, de santé et de probité; car, à ce que dit le proverbe local:

"Une boule lancée dans les rues du village s'arrêtera toujours devant la porte d'un honnête homme."

II

Or donc c'était par une belle matinée de juillet, le soleil tombait dru, éclairant joyeusement la rue de Batz. Les commères toutes femmes de pêcheurs, discutaient devant leur porte le poing sur la hanche.

—Quelle belle journée! sûrement les filets craqueraient sous le poids des poissons.

Et l'on riait, du ciel bleu à la mer bienfaisante, sans songer aux jours où l'onde perfide met le crêpe noir au front des veuves.

Il était sept heures environ.

—Mère, dit un jeune garçon de treize à quatorze ans, je vais prendre le filet et voir si je pourrais attraper quelques crevettes; on m'en a commandé au château, et ils sont si bon pour nous que...

—Oui, oui, tu as raison, mon enfant, ce sont de braves gens. Je ne sais vraiment, sans eux, ce que nous serions devenus après la mort de ton pauvre père. Allons, va, et bonne chance!

Yvan ne se le fit pas répéter deux fois; il chargea son filet sur ses épaules et s'élança joyeusement vers la grève.

Grand et fort pour son âge, véritable type de Breton, il était vraiment joli le petit Yvan, avec ses longs cheveux blonds bouclés et ses grands yeux bleus fendus, qui prenaient parfois des reflets de mer.

Ah! c'était bien un enfant du littoral, aimant la vague lui fouettant la joue; il se roulait avec ivresse sur les goëmons, aspirant leurs émanations salines. Il oubliait, dans ces moments-là, qu'un soir, après une tempête, une barque était revenue vide au village, celle de son père: le bonhomme avait péri, enlevé par la bourrasque sans doute.

Il avait pleuré. Mais que dire? Il l'aimait cette mer qui faisait dans son village les veuves et les orphelins. C'était la première chose que ces yeux avaient contemplée; c'était sans doute la dernière vision qu'ils auraient; fils de pêcheur, il mourrait dans le métier de ses ancêtres.

III

Il se dépêchait le petit Yvan, les crevettes se laissaient prendre; il y en avait déjà une bonne provision.

Quelle joie de les porter au château! comme la demoiselle allait être contente! Il l'aimait bien; elle était si jolie, si bonne et lui disait merci gentiment lorsqu'il lui offrait ses plus beaux poissons.

Tout à coup, son attention fut attirée par un rire joyeux; il releva la tête.

D'où? c'était elle...

Mais oui, il ne se trompait pas; elle arrivait là-bas, toujours sautillant, suivie de loin de son institutrice.

La gouvernante s'assit sur la grève et parut se plonger dans une lecture profonde, pendant que la fillette s'amusait à faire naviguer une frégate en miniature dans les trous où la mer avait laissé de l'eau.

Yvan la regardait à la dérobée, brûlant d'aller jouer avec elle, et retenu par cette timidité craintive qu'ont les enfants des pauvres.

Ne voulant plus la voir, il s'éloigna même un peu, se dérobant derrière un gros rocher.

Les crevettes avaient maintenant beau temps, c'est à peine si l'enfant lèvait son filet pour les prendre; il était sérieux, contemplant la mer de ses grands yeux fixes.

Tout à coup un cri déchirant le secoua de sa torpeur; il se leva comme pressé par un ressort.

Mais il n'en put croire ses yeux; là-bas où tout à l'heure il venait d'admirer la demoiselle, il n'apercevait plus qu'une femme affolée, l'institutrice, se tordant les bras, en appelant au secours, et sur la mer qui moutonnait il distingua une barque où une petite fille criait en se cramponnant.

Il comprit de suite ce qui s'était passé: l'enfant, en s'amusant, était montée dans le batelet; l'amarre s'était rompue, et le flot avait emporté le frêle esquif et l'imprudente.

Que faire? aller au village demander de l'aide? La mer aurait le temps d'avaler sa proie, déjà le bateau était entraîné par un courant dangereux, bien connu des pêcheurs de la côte.

Yvan n'hésita pas, il s'élança vers la gouvernante, et, mettant bas ses habits, se jeta dans la mer; il nageait comme un poisson, mais les vagues assez fortes le reportaient sans cesse au rivage, il s'épuisait.

Dix minutes encore et c'en était fait: la demoiselle disparaissait avec la barque.

IV

Pendant qu'Yvan luttait ainsi avec les flots, l'institutrice était allée donnée l'alarme au château.

La mère était accourue, le père aussi, le vieux domestique, toute la maison.

Plusieurs s'étaient mis à l'eau, mais inutilement; n'ayant point l'habitude de la mer, une lame les avait rejetés au rivage.

Tout l'espoir maintenant était dans cet enfant qui déployait des forces surhumaines pour sauver une autre enfant.

—Courage! courage! criait la mère. Yvan, sauve ma fille et ma fortune est à toi!

Le petit pêcheur n'entendait rien.

Déjà, ses oreilles bourdonnaient remplies d'eau, sa tête s'alourdissait; il allait succomber lui aussi, quand, dans un dernier effort, il atteignit la barque. Il s'y cramponna un instant pour reprendre haleine, puis parut l'examiner. Hélas! les rames manquaient. Comment retourner à la côte; ils allaient donc être perdus tous deux.

La petite pleurait; elle accrocha ses bras autour du cou de l'enfant, criant: Sauve-moi, Yvan, je t'aimerai toute ma vie.

Alors, le jeune pêcheur eut une idée.

—Ecoute, dit-il, la tutoyant tout à coup: Tiens-moi bien; oui, comme cela, sans lâcher. Te sens-tu de force à le faire?

—Oh oui, car tu me déposeras au rivage, n'est-ce pas?

—Eh bien! courage donc et que la sainte madone nous protège.

V

Ce fut un pénible trajet. Yvan, épuisé, se sentait à bout de forces. Quelque chose d'inconnu l'aidait cependant, et il éprouvait un grand bonheur à soutenir ainsi cette mignonne qui allait lui devoir la vie.

Enfin, ils sont arrivés. Yvan

pose l'enfant à terre et tombe évanoui sur la grève.

On s'empresse ; il rouvre les yeux et est bientôt debout, honteux de sa faiblesse.

—Jeune homme, vous venez de sauver ma fille ; prenez ce portefeuille, vous et votre mère aurez de quoi vivre en paix.

Mais Yvan repousse d'un geste attristé.

—Oh ! monsieur.

—Vous refusez ? vous désirez autre chose ; parlez !

—Si j'osais ?... Eh bien ! oui, j'oserai. Pardonnez-moi, monsieur, mais j'ai oui dire qu'on donnait un ruban... tricolore pour...

—Pour récompenser le courage ? Oui, mon enfant, et vous l'aurez.

—Merci ! monsieur. C'est moi qui resterai obligé et ma pauvre mère ; et l'enfant sanglota.

VI

Douze ans se sont écoulés depuis ces événements. C'est encore par une belle matinée de juillet ; le bourg de Batz est en fête, les rues sont jonchées de fleurs et la population en habit des dimanches. Le devant des portes est garni par la foule ; tous les yeux sont dirigés vers un même point : le haut de la rue.

Bientôt apparait un cortège qu'on salue de hourra ; c'est une ravissante jeune fille vêtue de blanc et parée d'oranger ; elle s'appuie avec ravissement sur un grand et beau jeune homme portant le costume des officiers de marine, la boutonnière ornée d'un modeste ruban tricolore. Derrière vient un joli vieillard à cheveux blancs, soutenant avec respect une paysanne âgée portant la coiffe et le costume du pays.

Est-il besoin de le dire, cette jeune épouse, c'est la demoiselle sauvée par le petit pêcheur, par Yvan, devenu grâce aux parents de la jeune fille, un sujet si distingué, qu'il sollicitèrent comme une faveur sa main pour leur unique enfant.

Applaudissons à leur bonheur futur, car ils seront heureux : ils s'aiment.

MARIE-LOUISE NÉRON.

Le Manitoba.

Mercredi, 4 Fevrier 1891.

LA QUESTION DES ECOLES

C'est lundi matin, à l'ouverture de la Cour Supérieure, siégeant en appel, qu'a été rendu le jugement dans la cause des écoles. Cette fois encore la décision du tribunal ne nous a pas été favorable. Sur trois juges deux se sont déclarés dans le sens du juge Killam, qui avait jugé la cause en première instance, l'hon juge Dubuc a été seul pour donner, à notre sens, la seule interprétation plausible, juste et rationnelle de notre constitution à ce sujet.

L'acte constitutionnel nous assure le maintien du système scolaire que nous possédions *par la loi ou par la pratique* au moment de notre entrée comme province dans la confédération canadienne, or, toute la cause repose maintenant sur cette clause de l'acte d'union.

Il est prouvé hors de doute que nous avons toujours eu des écoles séparées de celles de nos concitoyens protestants avant et depuis notre entrée dans la confédération, par coutume ou pratique d'abord, puis par la loi subséquemment.

Malgré toute la déférence que nous devons avoir et que nous avons à l'égard de nos tribunaux, nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'on semble s'être trop appliqué à torturer le langage officiel, consultant tous les dictionnaires pour donner un sens douteux à ces mots : *par la pratique*. N'eût-il pas été plus rationnel et même du devoir des juges, de considérer plutôt quelle était l'intention des législateurs qui ont formulé cette loi ?

Nous n'avons pas épuisé notre recours en loi, il nous reste deux tribunaux supérieurs à consulter ; espérons encore une fois que notre cause aura un meilleur sort. Nos avocats ont déjà donné avis d'un appel immédiat à la Cour Suprême d'Ottawa et on dit même que cet appel sera plaidé avant la fin du présent mois. Tant mieux, il n'y a pas de temps à perdre.

Notre confrère du *Free Press*, de Winnipeg, maintient l'opinion qu'il a toujours soutenue, à savoir que l'acte provincial est inconstitutionnel, et en annonçant le jugement de lundi dernier, voici ce qu'il dit :

> Le jugement de la majorité de la Cour du Banc de la Reine, sur appel, maintient l'opinion du tribunal inférieur, et déclare la loi des écoles constitutionnelle. Ainsi décidèrent le juge en chef Taylor et le juge Bain, le juge Dubuc dissident.
>
> La cause sera entendue par la Cour Suprême aussitôt que possible, et de là, en toute probabilité, par le Conseil Privé. L'affaire, par conséquent, est pratiquement encore *sub judice*, et les commentaires seraient hors de saison.
>
> L'on remarquera cependant que si M. Martin eut permis que l'affaire vint en cour en vertu d'un acte passé à cet effet, quand il en a été requis, il y aurait longtemps que nous aurions la décision de la Cour Suprême.

L'on peut pardonner au *Free Press* de croire encore que la loi des écoles sera en fin de compte déclarée inconstitutionnelle. Avant de prendre la position que nous avons prise sur ce point, nous avons obtenu, à notre avis, une des meilleures opinions légales du Canada sur la question, et jusqu'à ce que le plus haut tribunal qui a juridiction en ait décidé autrement nous ne changerons point d'avis.

Si, d'un côté, nous avons la satisfaction de citer un confrère libéral, nous ne sommes pas sans inquiétude sur ce que nous devons attendre de ce parti, après les remarques du *Globe*, de Toronto, son principal organe. Voici ce que contient sa feuille de mardi :

> La période durant laquelle l'acte (la loi Martin) peut être désavoué expirera probablement avant que le jugement en appel puisse être rendu par la cour suprême du Canada. Craignant cela et prévoyant la décision rendue hier, les adversaires de l'acte dans Manitoba et Québec ont déjà commencé à s'agiter pour son désaveu immédiat par le gouverneur-général en conseil, à Ottawa. La position dans laquelle ils se sont placés est quelque peu remarquable. Quand survint l'affaire de l'Acte des Biens des Jésuites, ils prétendirent énergiquement que le bill ne devait pas être désavoué, parce que le droit constitutionnel donnait plein pouvoir à la législature de Québec de le faire adopter. Alors, la question de la constitutionnalité de l'Acte des Biens des Jésuites n'avait point été considérée par les officiers en loi de la Couronne, en Angleterre, et, sans doute, nul tribunal dans ce pays avait considéré sa legalité. Par conséquent, en demandant le désaveu de l'Acte des Ecoles de Manitoba, leurs prétentions avouées sont tout opposées à la doctrine de l'autonomie des provinces qu'ils invoquaient en faveur du bill des Jésuites. Comment peuvent-ils demander aujourd'hui que le gouvernement de la Puissance exécute une semblable volte face, alors que deux cours de justice ont reconnu la constitutionnalité de la loi ? Quelle conduite le gouvernement entend tenir, nous ne le savons pas. Le parti libéral suivra sans doute le droit sentier et combattra pour l'autonomie provinciale, comme il l'a fait si souvent par le passé.

L'autonomie des provinces, en voilà un grand mot ! Est-ce que cela veut dire que le gouvernement fédéral permettra à une législature provinciale d'outrepasser ses pouvoirs et d'empiéter sur des droits acquis, au mépris même de la constitution ?

Il est malheureux que l'on veuille aujourd'hui faire d'une question de simple justice, un engin électoral pour flatter les passions et le fanatisme d'une certaine classe de l'électorat. Pourquoi le *Globe* qui défendait si bien le gouvernement Mowat, il n'y a pas longtemps encore, à propos des écoles séparées d'Ontario, trouve-t-il inopportune aujourd'hui l'intervention des autorités fédérales pour le maintien d'un même système scolaire ici, lorsque la constitution nous donne les mêmes garanties que celles que possèdent les catholiques de la province voisine ?

Il nous tarde de connaître l'opinion de ceux des chefs politiques qui ne se sont pas prononcés sur cette importante question ; mais espérons que si l'on parle, ce ne sera pas pour flatter le sentiment populaire, et que l'on dira franchement ce que l'on en pense et ce que l'on entend faire.

Quant à nous, pauvres persécutés, comptons toujours sur la Providence et ayons foi en l'avenir. Donnons preuve de notre patriotisme en maintenant l'union la plus parfaite parmi nous et en conservant l'attitude franche et ferme dont nous avons fait preuve jusqu'ici.

LES ELECTIONS GENERALES

Il ne reste maintenant plus de doute au sujet des élections générales ; elles auront lieu à la fin du mois. La nomination des candidats se fera le jeudi, 26 février, et la votation, là où il y aura lieu, sera le 5 mars.

Malgré les efforts de la *Tribune*, organe du gouvernement Greenway-Martin, l'hon. M. LaRivière sera certainement réélu par acclamation dans le district de Provencher.

M. A W. Ross sera de nouveau candidat dans Lisgar avec beaucoup de chance pour un succès mérité. On parle de lui donner M. J. H. Ashdown, le marchand de fer de Winnipeg, pour adversaire. Pour nos compatriotes, le choix ne peut être difficile. M. Ashdown a toujours été un de nos ennemis. Il a été l'un des premiers à approuver la politique de Greenway au sujet de l'abolition des écoles catholiques, en sorte que pas un des nôtres peut appuyer sa candidature.

Le district de Marquette aura à faire le choix entre M. Robert Watson son député actuel et un adversaire que lui choisira le parti conservateur. Il était question de l'hon. Dr Harrison, mais ce dernier a refusé.

M. T. M. Daly demandera de nouveau aux électeurs de Selkirk de lui continuer le mandat.

Le député actuel de Winnipeg n'a pas encore répondu à la demande d'un grand nombre d'amis, de se porter candidat, mais nous avons l'espoir qu'il acceptera. M. Scarth est un homme actif, intelligent et jouissant d'une grande influence. C'est aussi un citoyen à vues larges qui ne se laisse jamais influencer par des mesquineries ou par le fanatisme. De fait, ce que nous pourrions dire de bien de lui s'applique également aux autres députés de Manitoba aux Communes du Canada.

Nouvelles Politiques

La grande convention libérale de Toronto aura lieu les 18 et 19 février courant.

On dit que M J. J. Curran, député de Montréal aux Communes, va monter sur le banc, en remplacement du juge Monk.

M. Auguste Beaudry, avocat de Québec, sera candidat dans Portneuf.

Sir Charles Tupper revient d'Angleterre, probablement pour prendre part à la lutte.

Sir Leonard Tilley a, dit-on, reçu l'offre d'un portefeuille dans le gouvernement et reviendrait prendre sa place à Ottawa.

Le gouvernement a déjà nommé les principaux fonctionnaires qui seront chargés de faire le prochain recensement du Canada ; en voici la liste : Ile du Prince-Edouard, Richard Hunt, Summerside ; Nouvelle-Ecosse, Jonatham Parsons, Halifax ; Nouveau-Brunswick, Edmund Beer, Sussex ; Province de Québec, P. Evariste Leblanc, Montréal ; W. E. Jones, Richmond ; Joseph Desilets, Trois-Rivières ; J. A. Charlebois, Québec ; Ontario, Andrew Broder, Weston ; A. F. Campbell, Brampton ; Philip McRae, Brecon ; Rufus Stephenson, Chatham ; Manitoba H. S. Donaldson, Winnipeg ; Territoires du Nord-Ouest, E. P Richardson, Grenfell ; Colombie-Anglaise, G. A. Sargison, Victoria.

La *Justice* constate qu'elle n'a pas reçu d'invitation pour le banquet du Club National de Montréal.

L'*Etendard* recommande au gouvernement de Québec de donner pour successeur à Mgr Labelle au ministère de la colonisation, le Rév. Père Paradis.

M. Isidore Proulx, de Plantagenet, a été choisi comme candidat libéral du comté de Prescott pour la chambre des communes.

Les arrangements pour le prochain recensement sont à peu près terminés. Les commissaires sont maintenant tous choisis. Les officiers en chef sont au nombre de quatorze seulement : Quatre pour Ontario, trois pour Québec, un pour la Colombie-Britannique, etc. Il y aura un commissaire pour chaque comté, et il y aura environ 3 000 employés en tout. Ces employés feront le recensement en allant de maison en maison prendre les informations requise par le département. Le recensement commencera dans toute la Puissance le 6 avril au matin. C'est la date fixée pour cet ouvrage dans tout l'empire. Les officiers en chef mentionnés seront en rapports avec le département et les commissaires recevront leurs ordres de ces derniers. Les officiers en chef iront au département avant que le recensement commence et on leur donnera des instructions, puis ils retourneront donner ces instructions aux commissaires qui les communiqueront ensuite aux autres employés. Ainsi, les officiers en chef exempteront au département une correspondance considérable. Le recensement durera à peu près six semaines.

La rumeur veut que Sir Charles Tupper et Sir Leonard Tilley vont de nouveau rentrer dans le cabinet à la prochaine session.

Nouvelles Religieuses

Les Quarante-Heures s'ouvriront dimanche à la cathédrale de Saint-Boniface.

L'évêque de Green Bay, Mgr Katzet, a été transféré à Milwaukee.

Le vicariat apostolique de l'Utah a été érigé en diocèse. Mgr Scanlan, le nouvel évêque, aura sa résidence à Salt-Lake City.

Mgr Scannell, évêque de Concordia, a été transféré à Omaha.

Mgr Brennan, recteur de Driftwood, dans le diocèse d'Erié, a été nommé évêque du nouveau diocèse de Dallas (province ecclésiastique de la Nouvelle-Orléans).

Le Souverain Pontife ayant accepté l'arbitrage qui lui était offert, par les deux parties, entre le roi du Portugal et le roi des Belges, au sujet d'une délimitation de frontières en Afrique, a confié l'examen préalable de l'affaire à une commission spéciale de cardinaux et de prélats, avec l'assistance de représentants respectifs du Portugal et de la Belgique, chargés de fournir tous les documents et les éclaircissements nécessaires.

Il y a actuellement en France 220 novices des Frères des Ecoles chrétiennes dans les casernes, sous le coup de la loi militaire.

D'après une statistique rigoureuse, les Frères comptent, cette année, 14,000 élèves de plus que les années précédentes.

Les journaux européens annoncent que le Pape a accepté de servir de médiateur entre le Portugal et la Belgique, dans le différend relatif à l'Etat libre du Congo.

M. l'abbé J. H. Saint-Jacques, curé de Sainte-Justine de Newton, est décédé.

Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, va partir le mois prochain pour l'Europe.

Sa Grandeur sera accompagnée de M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normal-Laval.

C'est Mgr d'Hulst qui prêchera le Carême, cette année à Notre-Dame de Paris.

Le sujet de la série des conférences sera : " La morale."

Le sujet des conférences du carême de cette année : " Les fondements de la moralité " ; 1ère conférence : " L'unité de la morale dans l'antiquité et dans les siècles chrétiens " ; 2ème conférence : " La rupture de l'unité et la crise actuelle de la morale " ; 3ème conférence : " La morale et la liberté " ; 4ème conférence : " La morale et l'obligation " ; 5ème conférence : " La morale et la sanction " ; 6ème conférence : " La morale et la religion."

Nous avons lu avec un vif intérêt les quelques lignes qui suivent dans la *Semaine Religieuse*, de Montréal :

Nous apprenons avec plaisir que Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, a pris un mieux sensible depuis quelques jours. Sa Grandeur, qui a ses appartements à l'Hôpital-Général, peut maintenant vaquer à ses occupations.

Une dépêche de Rome annonce que la Congrégation des Rites s'est prononcée contre la béatification de Christophe Colomb.

Du *Canadien*, de Québec :

Une femme de Saint-Pacôme souffrait depuis longtemps d'un cancer. Les médecins en désespéraient et lui avaient déclaré qu'il fallait mourir.

Elle, voulait vivre pour sa famille Elle résolut de demander à Dieu la faveur d'une guérison par l'intercession du bienheureux Laval.

Elle se mit en prière, communia et appliqua le portrait de Mgr de Laval sur la plaie qui lui amenait fatalement la mort.

Après quelques jours d'instances, Dieu céda à l'ardeur de ses prières, et elle eut la consolation d'annoncer à son époux, à ses enfants qu'elle était rendue à la santé.

On dément officiellement au Vatican que le Père Monsabré doit être nommé cardinal.

RAPPORT DU TRESORIER DE LA VILLE POUR 1890.

Voici d'après l'audition qui vient d'être faite un état détaillé des recettes et des dépenses, de l'actif et du passif de la corporation de la ville de Saint-Boniface au 31 décembre 1890.

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES.

RECETTES.

	$ cts.	$ cts.
Taxes de 1888	1,153 95	
do 1889	2,358 41	
do 1890	3,642 70	
" Register Poll Tax "	46 00	
Intérêt sur taxes	34 60	
		7,235 66
Billets escomptés		15,500 00
Intérêt sur parts Red River & Assiniboine Bridge Co'y		71 25
do fond d'amortissement		161 12
Licenses diverses		648 00
Amendes, police	16 90	
do enclos	3 50	
		20 40
P. Martel, loyer		27 00
		23,663 43

DEPENSES.

	$ cts.	$ cts.
Due à la banque au 1er janvier 1890		2,621 50
COMITÉ DES FINANCES :—		
Intérêt sur débentures	3,859 60	
Education	2,000 00	
Salaires et auditeurs	740 01	
Impressions et annonces	215 22	
Timbres de poste	25 50	
Commissaire Municipal	535 81	
Statistiques vitales	35 75	
Bonus	100 00	
Elections	51 50	
Eclairage et chauffage	14 10	
Depenses légales	48 00	
		7,625 49
COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS :—		
Terrassements	32 28	
Trottoirs	509 09	
Ponts	3 00	
Puits	31 45	
Egoûts	5 85	
Réparations à l'hôtel de ville	40 42	
Chardons	181 86	
Chauffage	5 50	
Eboulis	240 00	
		1,049 45
COMITÉ DE POLICE, FEU ET SANTÉ :—		
Salaires	829 88	
Voitures à l'usage de la police	35 80	
Eclairage et chauffage	7 55	
Cour de police	26 40	
Divers	3 00	
Feu, (dépenses)	6 45	
Santé	30 50	
		939 67
Billets payés		9,500 00
Porté au fonds d'amortissement		232 37
Escompte sur billets		304 50
Intérêt à la banque		183 85
Balance en mains		1,206 80
		23,663 43

RESSOURCES ET OBLIGATIONS.

RESSOURCES ORDINAIRES.	$ cts.	$ cts.
Taxes de 1889, etc	2,893 67	
do 1890	3,673 10	
		6,566 77
MONTANT DU PAR DIVERS :—		
P. Martel	18 00	
Hon. J. E. P. Prendergast	83 34	
Licenses diverses	185 00	
		286 34
Propriétés		29,535 00
Red River & Assiniboine Bridge Co'y		5,700 00
Caisse, balance en mains		1,206 80
		43,294 91
OBLIGATIONS ORDINAIRES.		
Billet, Banque Impériale		6,000 00
Balance de ressources sur obligations		37,294 91
		43.294 91

ETAT DE DEBENTURES.

RESSOURCES.	$ cts.	$ cts.
Fonds d'amortissement, caisse et billet	4,604 67	
Terres	701 31	
	5,305 98	
OBLIGATIONS.		
Débentures		55,000 00

Certifié correct.

Saint-Boniface, 23 janvier 1891.

(Signé), JOSEPH C. AUGER, ("), EUG. PARADIS, } Auditeurs.

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée " *La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.
9i.5.11.90

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par " l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 1er décembre 1890.
9i 10,12

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de " The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN.
Solliciteurs pour les requérants.

Winnipeg, 26 décembre 1890.
9i 31.12

LE DESARMEMENT

La question du désarmement en Europe se posera-t-elle bientôt? Certains le redoutent. L'*Agence libre* prétend même que Guillaume II a sondé à ce sujet le gouvernement français. Cependant, si nous en croyons son correspondant, cette proposition pacifique aurait été faite d'une manière comminatoire :

M. le comte de Munster, ainsi que vous devez le savoir déjà, a quitté subitement Paris, comme il le fait ordinairement chaque fois que des complications sont à craindre.

Et on m'a assuré que le comte de Munster a eu, avant son départ, un long entretien avec M. Ribot sur la question du désarmement.

L'ambassadeur d'Allemagne a tenu un langage très accentué à ce sujet, en ajoutant que l'Allemagne ne saurait tolérer que la France augmentât d'un seul homme ses corps d'armée de l'est.

Dans les sphères politiques de Berlin, on prétend savoir que M. Ribot a été fort ému de ces déclarations.

Un rédacteur des *Preussischr Iahr bucher*, dont les attaches avec la cour impériale sont connues, invite l'Allemagne à conclure un traité de 5 ans avec la France. La *Gazette de Francfort* dit que l'idée de désarmement fait du chemin et est accueillie avec bonheur par l'Allemagne et la France. La *Gazette de Voos* dit que si l'empereur prenait une initiative de ce genre, elle lui ferait le plus grand bonheur, même si elle échouait. Enfin, *La Gazette de La Croix* reprenant les théories d'un général prussien, von der Goltz, prédit que la poudre sans fumée va changer toutes les conditions du combat, et qu'à l'avenir une poignée de soldats aguerris viendra à bout des cohues innombrables qui n'auront que quelques mois de service militaire.

M Déroulède, dans une brochure qui vient de paraître, prétend que les propositions de désarmement faites par l'Allemagne ne sont qu'un leurre.

En 1870, dit il, ils étaient trop Nous sommes aujourd'hui aussi nombreux et avons la supériorité de l'armement. D'après M. Déroulède, que le désarmement soit proportionnel au nombre des habitants ou aux effectifs enrégimentés, la Prusse aura une armée plus considérable que la nôtre et la supériorité actuelle de nos canons, de nos fusils, de notre poudre ne peut être que passagère.

Un désarmement ainsi conçu, conclut M. Paul Déroulède, c'est le réarmement de la Prusse quand et comme elle le voudra, et quand et comme elle le voudrait aussi l'écrasement de la France.

Que faire alors ?

La guerre.

La plupart des journaux consacrent un article aux propositions de désarmement qu'ils accueillent avec défiance.

Le Rappel ;

La Russie, qui est éparse par un si vaste territoire et qui n'a pas de chemins de fer, si elle désarmait, serait à la merci d'un réarmement rapide de l'Allemagne et d'une attaque brusque. Elle ne s'y exposera pas, et la proposition de Guillaume II peut s'épargner la peine d'un voyage à Saint-Petersbourg.

Elle peut également s'épargner la peine d'un voyage à Paris. C'est un Anglais, sir Charles Dilke, qui en disait hier la raison à un redacteur du *Gaulois :*

—" Pour que la France accédât à la proposition du désarmement, il faudrait qu'elle renonçat définitivement à tout espoir de recouvrer un jour l'Alsace-Lorraine."

Et sir Charles Dilke a ajouté :

—" Sans la question d'Alsace-Lorraine, le désarmement aurait lieu demain."

La Justice :

Le désarmement, sans compensations, sans restitutions, sans la reconnaissance du droit fondamental des peuples, c'est la guerre, qu'on ne s'y trompe pas une minute. Elle est toujours sortie de propositions de ce genre. Elle en sortirait encore. Est-ce là ce qu'on veut? Qu'on le dise !

Le *Siècle*, tout en prétendant que la question n'est pas posée, ajoute :

On veut que nous désarmions : qu'on nous présente la rançon de nos armes ! ou si l'on prétend nous proposer et peut-être nous imposer une mutilation de nos forces laborieusement reconquises, l'on se trompe de temps et de peuple. C'est par les armes que de pareils désarmements se réclament, et c'est l'épée en main qu'il faut en soutenir l'offre, comme un défi.

LA SOIREE AU COLLEGE

Ça été une des plus agréables soirées qu'on nous ait encore données au Collège. Il y a dans *Les Fourberies de Scapin* des scènes à faire mourir de rire. Les divers rôles ont été fort bien interprétés, surtout les plus difficiles.

L'opérette *Les Deux Aveugles* a été bien rendue aussi.

Dans la partie musicale c'est le *Rututute de la Flûte* chanté par le chœur qui a fait fureur. C'était une hilarité générale.

Au Rév. Père Lecompte, S.J., revient le mérite de la préparation de cette belle petite soirée.

Choses et Autres

Un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines, aux laminoirs de Boonton, N. Y., samedi matin, à la vue de la masse informe d'os et de chairs meurtries qui tombèrent tout à coup d'entre les deux cylindres d'une des machines. C'était le cadavre d'un contre-maître du nom de Northwood qui, son habit ayant été pris dans une des roues d'engrenage, avait été entraîné entre les deux cylindres énormes, qui ne cessent de tourner ni jour, ni nuit, aux usines de Boonton.

Le cadavre meurtri de l'infortuné était réduit en une masse horrible, aplatie, n'ayant pas trois pouces d'épaisseur.

Les ouvriers épouvantés s'élancèrent hors de la salle et il fut quelque temps avant que les restes de Northwood furent recueillis et placés dans une boîte.

Northwood demeurait dans une jolie maisonnette des environs avec sa femme et ses trois enfants.

—

M. Georges Lemay, rédacteur du *New-York-Canada*, a été nommé à une position lucrative dans le bureau des travaux publics, à New-York.

Tout en remplissant sa nouvelle charge, M. Lemay s'occupera de la rédaction de son journal.

—

D'après un journal de Chicago, il y a eu 4,290 meurtres aux Etats-Unis, en l'année 1890. Les causes de cette grande destruction humaine ont été : Rixes, 2184 ; boissons enivrantes, 486 ; inconnues, 464 ; jalousie, 296 ; par des voleurs de grands chemins, 217, infanticide, 167 ; résistance à la gendarmerie, 149 ; voleurs de grands chemins tués, 74 ; corps défendant, 67 ; insanité, 59 ; assauts indécents, 25 ; duel, 1. Le nombre des criminels mis à mort a été de 228, dont 103 furent exécutés suivant la loi et 126 furent lynchés.

—

Sarah Bernhardt est maintenant en Amérique. Elle a commencé sa tournée à New-York, où elle doit jouer cinq semaines.

Elle ira ensuite à Washington, à Philadelphie et à Boston et jouera pendant une semaine dans chacune de ces villes. Elle se rendra à Montréal le 6 avril et donnera des représentations pendant une semaine à l'Academie de Musique. Ce sera la seule ville canadienne qu'elle visitera.

De cette ville, la célèbre actrice ira à Détroit, Indianapolis, Saint-Louis, Denver et San Francisco. Le 2 mai, elle s'embarquera pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande et reviendra en Amérique au mois de septembre, visitera Mexico, La Havane et l'Amérique du Sud.

—

Une terrible explosion a eu lieu vendredi matin, à Belœil, vers sept heures et demie, aux mines de la Hamilton Powder Co.

Deux hommes, nommés Pierre Lemoine et Jos. Beaudry, ont été tués, on n'a retrouvé qu'un membre du corps de Lemoine qui avait été lancé à une centaine de pieds. Le corps de Beaudry a été retrouvé sur le toit d'une maison à une distance de cent verges.

On n'a pu découvrir jusqu'à présent la cause de l'explosion.

—

M. Charles Bradlaugh est mort vendredi.

M. Bradlaugh doit sa notoriété à ses prétentions à l'athéisme. On se rappelle qu'il a été expulse de la chambre des communes, en Angleterre, pour avoir refusé de prêter le serment que la constitution anglaise exige de tous les députés.

—

Michel Eyraud, le meurtrier de l'huissier Gouffé, a été guillotiné hier matin.

Gabrielle Bompard est condamnée à 20 ans de détention.

—

L'hon. James McShane a été élu maire de Montréal par une majorité considérable sur son adversaire, l'ex-maire Grenier.

PERSONNEL

Il nous fait beaucoup de peine d'annoncer que M. l'abbé Dubois, le dévoué vicaire à la cathédrale de Saint-Boniface, est assez gravement malade à l'Hôpital de Saint-Boniface.

—

M. J. C. Z. Miquelon, agent d'immigration pour le district d'Alberta, est revenu de Saint-Camille, Qué., avec Madame Miquelon, et a pris la route de Calgary où il réside.

—

M. J. Philorome Prud'homme va être nommé commissaire du recensement pour le district électoral de Provencher.

—

M. l'abbé Turcotte est allé en mission du côté du Portage du Rat.

—

M. l'abbé Perquis, de l'rchevêché, est allé remplacer M. le curé Fillion à Saint-Jean-Baptiste. Ce dernier prêche une retraite à Sainte-Agathe.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de M. Geo. H. Rodgers.

—L'hôtel du *Northern Pacific* sera ouvert en mai ou juin prochain.

—Lundi, à 1 heure, aura lieu la vente de deux jeunes bœufs à l'enclos de Saint-Boniface.

—Perdue lundi soir une grande robe de buffalo doublée en rouge. Quiconque la rapportera à ce bureau sera récompensé.

—C'est lundi, de 9 heures à 5, que se fera la votation pour l'élection d'un conseiller pour la ville et pour la municipalité respectivement.

—MM. Cléophas Marcoux et E. Trudel ont été élus commissaires d'école pour la ville de Saint-Boniface lundi, remplaçant en cette qualité MM. Roger Marion et E. Marcoux.

—Les trompettes sonnent, les tambours roulent, suivons la foule au No. 245 rue Principale, Winnipeg. C'est la place pour avoir un bon thé et un excellent café. C'est le magasin de Anderson & Lemieux.

—M. A. D. Lépine nous prie de remercier tous ceux qui ont bien voulu lui venir en aide dans le malheur qui l'a frappé lors de l'incendie de sa maison avec tout ce qu'elle contenait. Il est particulièrement reconnaissant envers S. G. Mgr Taché et MM. H. F. Despars, Adolphe Turner, A. D. Jobin et les citoyens de Lorette.

Chronique de la Province.

Saint-Alphonse,

29 janvier.—Nous continuons à jouir de la plus agréable température. Le temps est au beau. Ceux qui comptaient sur la neige pour se promener en voiture d'hiver sont tout à fait désappointés. Nos amis de la province de Québec envieraient notre sort s'ils pouvaient connaître notre température et surtout en jouir.

—Le commerce de bois est de plus en plus actif. Saint-Alphonse fournit le combustible à de nombreux villages, à Holland, à Cypress River, à Glenboro, à Swan Lake, à Greenway et à Mariapolis. C'est une bonne aubaine pour tous les colons.

—M. Edouard Payment et sa dame sont venus passer une quinzaine de jours à Saint-Alphonse ; ils ont été les hôtes de M. le curé Campeau. Nous aimons à revoir ceux qui nous ont prêté leur généreux concours dans nos temps difficiles.

—M. Damase Chapdelaine est venu s'établir au village pour se livrer au commerce ; il attend ses marchandises ces jours-ci.

—On s'attend à une forte émigration, et les paroissiens ont décidé de construire une maison pour recevoir les immigrants. Les Messieurs Bernardin en sont les entrepreneurs. Les travaux seront terminées dans huit jours.

—Les 9 et 10 février, on fera un bazar dans la nouvelle bâtisse, au profit de l'église. Inutile de dire que nous comptons sur le concours de nos amis pour le succès de ce bazar.

O. BÉDARD.

NAISSANCE

DUHAMEL—A LaBroquerie, le 25 janvier dernier, Madame Pierre Duhamel, une fille.

DECES

LAGIMODIÈRE—A Lorette, le 28 janvier dernier, à l'âge de 2 ans et 10 mois, Léopold, enfant de M. Wm Lagimodière, M. P. P.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour modifier le chapitre 89 des actes passés en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte permettant à la Cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," en prolongeant de deux ans le délai fixé pour commencer et compléter les travaux autorisés par le dit acte ;

2. En autorisant le gouverneur-général en conseil à approuver des plans et travaux qui dispenseraient de construire toute écluse ou canal pour des fins de navigation ;

3. Pour valider toute convention qui peut être conclue avec une ou des personnes ou une compagnie pour la construction et la propriété des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour la Cité de Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce sixième jour de janvier A.D. 1891. 9i 4 2

A l'Enclos de Saint-Eustache.

Une vache de couleur rouge et blanche avec une marque sur la hanche gauche, âgée d'environ trois ans, et un veau rouge d'environ deux mois et demi.

WILLIAM PAUL,
3i 28.1 Gardien d'enclos.

AGRICULTURE

MOBILIER AGRICOLE

Le mobilier agricole comprend les instrumunts nécessaires pour travailler la terre, effectuer les récoltes, battre et nettoyer les grains, préparer la nourriture des bestiaux.

Ce sont les instruments de culture qui constituent la partie la plus importante et la plus dispendieuse du mobilier d'une ferme. Il ne faut pas les multiplier au-delà des stricts besoins ; les instruments dont on fait rarement usage deviennent une source d'embarras. Les plus simples sont presque toujours les meilleurs ; leur manœuvre est plus facile, et ils peuvent être réparés plus facilement par les ouvriers de la campagne.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer les judicieuses réflexions de Mathieu de Dombasle :

" Lorsqu'un cultivateur, dit-il, est habitué à mettre lui-même la main à l'œuvre et à conduire ses instruments, il ne doit éprouver aucune difficulté pour introduire dans son exploitation ceux dont il a reconnu les avantages. Il fera lui-même les essais nécessaires, et lors qu'il maniera bien un instrument vraiment bon et utile, il pourra compter sur la docilité et la bonne volonté de ses ouvriers auquel il le confiera ensuite.

" Dans les exploitations où les travaux manuels sont exclusivement réservés à des hommes à gages, cela exige plus de circonspection ; si une fois on a laissé s'introduire parmi les ouvriers *que tel instrument ne vaut rien, que cela n'est bon que dans les livres, que cela ne peut convenir qu'à une autre qualité de terre*, etc., on éprouvera ensuite des difficultés que la persévérance et la volonté la plus ferme ne pourront peut-être surmonter. Des préventions semblables naissent facilement dans l'esprit des ouvriers, et l'on ne doit jamais oublier que la force de l'autorité ne peut rien pour les détruire. Si l'on met brusquement entre leurs mains un instrument peut-être imparfaitement construit, ou qu'ils ne savent pas *ajuster* ni manier, avec l'ordre de l'employer, on doit s'attendre que, lorsqu'ils ne pourront vaincre les difficultés qu'ils rencontreront dans des essais tentés sans aucun désir de réussir, l'instrument sera réprouvé ; et comme ils ne voudront pas se déclarer maladroits, leur amour-propre mettra de très bonne foi à la charge de l'instrument les obstacles qui n'existe souvent que dans leur inexpérience. C'est précisément cet amour-propre, le plus puissant ressort qui puisse agir sur le cœur de l'homme, qu'il faut, au contraire, appeler à son secours ; c'est sur lui qu'on fonder l'espoir du succès ; mais il faut que ce soit sans affectation et sans laisser apercevoir les moyens qu'on emploie pour les diriger, car l'amour-propre des hommes de cette classe est plus délicat qu'on serait tenté de le croire."

DISTRIBUTION DES ALIMENTS AUX ANIMAUX

Dans la distribution de nourriture à donner aux animaux, on doit s'attacher non-seulement à conserver la santé et la vigueur des animaux, mais encore obtenir la plus grande quantité de produits qu'ils puissent donner avec le moins de sacrifice possible. La surveillance du maître à cet égard est nécessaire, car les moindres abus, la moindre négligence introduits dans le service des écuries, des étables et des bergeries peuvent occasionner des pertes énormes

Si la nature du sol ne permet pas de produire assez de fourrages et de racines alimentaires pour entretenir convenablement le bétail, il faut réduire la quantité des terres emblavées et laisser en pacage celles qui ne pourraient être convenablement fumées, jusqu'au moment où les ayant améliorées, on pourra faire croitre des grains et des fourrages.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX SUR UNE FERME

Dans une exploitation agricole, le travail n'est pas assujetti à une marche uniforme comme dans une fabrique ; on ne saurait déterminer cet emploi d'une manière précise ; mais on doit autant que possible satisfaire aux conditions suivantes :

1. Eviter d'entreprendre plus de travaux qu'on a de force à y consacrer.

2. Appliquer à chaque opération le nombre de bras nécessaires ; mais ne jamais prodiguer la main d'œuvre.

3. Faire marcher les travaux suivant leur importance, et réserver pour des temps de loisir ceux qui peuvent être remis sans inconvénient.

4. Ne jamais remettre au lendemain les travaux qu'on peut exécuter à propos.

5. Disposer la succession des opérations de manière qu'il n'y ait pas de temps mal employé, tant par les hommes que par les animaux de travail.

ANIMAUX DE TRAVAIL

On ne doit avoir en bêtes de travail que la quantité strictement nécessaire pour exécuter convenablement les travaux.

Rien de plus important que de savoir organiser le travail des attelages, car la bonne réussite d'une exploitation rurale dépend de la composition des attelages et de leur direction. Leur entretien est si coûteux qu'il ne faut pas les laisser oisifs. Les pertes se font tout particulièrement sentir pendant le temps de la fenaison.